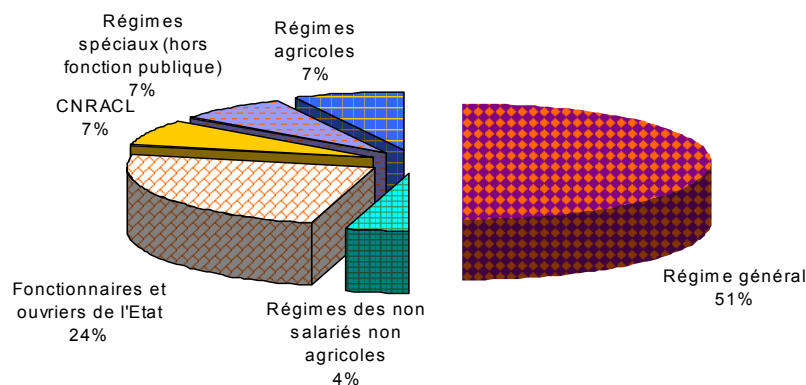


Indicateur n° 19 : Évolution et répartition des dépenses de prestations retraite par régime

En millions d'euros	2007	2008	Evol %	2009	Evol %	2010	Evol %	2011	Evol %
Régime général	82 298	86 942	5,6	91 117	4,8	94 964	4,2	99 422	4,7
Salariés agricoles	5 258	5 424	3,1	5 513	1,6	5 576	1,1	5 665	1,6
Exploitants agricoles	8 633	8 656	0,3	8 646	-0,1	8 542	-1,2	8 515	-0,3
Régimes agricoles	13 891	14 080	1,4	14 159	0,6	14 117	-0,3	14 180	0,4
Fonctionnaires	39 266	41 141	4,8	42 870	4,2	44 355	3,5	46 471	4,8
Ouvriers de l'État	1 652	1 678	1,7	1 703	1,5	1 720	1,0	1 758	2,2
Collectivités locales	11 019	11 943	8,4	12 711	6,4	13 431	5,7	14 483	7,8
Mines	1 841	1 814	-1,5	1 784	-1,7	1 746	-2,1	1 726	-1,1
IEG	3 369	3 610	7,2	3 695	2,3	3 805	3,0	3 958	4,0
SNCF	4 837	4 975	2,8	5 031	1,1	5 064	0,6	5 152	1,7
RATP	793	841	6,0	870	3,4	895	3,0	938	4,7
Marins	1 064	1 070	0,5	1 073	0,3	1 073	0,0	1 081	0,8
CRPCEN	607	653	7,6	686	5,0	711	3,7	741	4,1
Banque de France	337	396	17,4	404	1,9	411	1,9	424	3,2
FSAVCF	90	85	-5,9	79	-6,9	74	-7,0	69	-5,9
SEITA	153	154	0,7	156	1,6	159	1,9	164	2,8
APRS (autres petits régimes spéciaux)*	42	43	2,4	43	0,2	43	0,2	44	2,1
Régimes spéciaux	65 070	68 403	5,1	71 105	3,9	73 487	3,4	77 011	4,8
RSI-AVIC (régime de base)	3 355	3 447	2,7	3 533	2,5	3 621	2,5	3 717	2,7
RSI-AVA (régime de base)	2 749	2 876	4,6	2 982	3,7	3 081	3,3	3 197	3,8
CNAVPL (régime de base)	774	835	8,0	885	6,0	957	8,1	1 044	9,1
CNBF	70	74	6,0	83	11,5	94	13,3	103	10,6
CAVIMAC	239	234	-2,3	229	-2,0	225	-2,0	222	-1,4
Régimes des non salariés non agricoles	7 187	7 467	3,9	7 711	3,3	7 977	3,4	8 282	3,8
SASV	497	513	3,2	535	4,3	556	4,0	586	5,4
Autres régimes de base	497	513	3,2	535	4,3	556	4,0	586	5,4
Ensemble des régimes de base	168 943	177 405	5,0	184 627	4,1	191 101	3,5	199 480	4,4

Source : DSS – CCSS octobre 2012. *Cet item regroupe notamment la Comédie Française, l'Opéra de Paris, etc.

Répartition des prestations de retraites entre les différents régimes de base en 2011



Source : DSS – CCSS octobre 2012

Globalement, les prestations de retraite versées par l'ensemble des régimes de base ont augmenté à un rythme de 4,4% en 2011, supérieur à celui de 2010 (+3,5%) Cette progression, qui reste relativement soutenue, masque toutefois une hétérogénéité des rythmes de croissance entre régimes.

Les prestations du régime général représentent 50% des prestations de retraite en 2011. Leur progression est plus dynamique qu'en 2010 (+4,7% contre +4,2% en 2010), l'effet de la plus forte revalorisation des pensions compensant le ralentissement des effectifs de retraités faisant suite à l'entrée en vigueur de la réforme des retraites (+2,5% contre +2,9% en 2010). En outre, les effectifs de retraités anticipés ont continué à diminuer malgré les 4 200 départs anticipés supplémentaires induit par l'élargissement du dispositif consécutif à la réforme de 2010, en raison de l'arrivée à l'âge de 60 ans des générations nombreuses du baby boom entrées dans le dispositif entre 2006 et 2008.

Les prestations du régime agricole, qui constituent 7% des prestations vieillesse des régimes de base en 2011, ont légèrement progressé en 2011 (+0,4%), masquant l'évolution contrastée des prestations des régimes salariés et non salariés. Les pensions versées aux salariés agricoles ont augmenté de 1,6% alors que celles versées aux exploitants ont continué de baisser (-0,3%). Le régime des exploitants, qui verse des masses de prestations 1,5 fois plus élevées que celui des salariés, voit ses effectifs de pensionnés diminuer à nouveau en 2011 (-2,4%). Cette baisse tendancielle de bénéficiaires a été partiellement atténuée par la plus forte revalorisation des pensions, expliquant la faible évolution des prestations servies par le régime. Pour les salariés agricoles, la légère baisse des effectifs de retraités (-0,2%) est plus que compensée par l'impact positif de la forte revalorisation des pensions sur la dynamique des prestations servies par le régime.

Les prestations des régimes spéciaux, qui représentent 39% des prestations de retraite en 2011, ont gardé une croissance dynamique (+4,8% en 2011), en accélération par rapport à 2010 (+3,4%). Cette évolution ne reflète toutefois pas l'hétérogénéité des rythmes de croissance selon les régimes. On distingue notamment une progression soutenue des pensions des fonctionnaires (+4,8%), en lien avec les effets du *baby-boom* sur la progression des pensions, et des prestations de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) en hausse de 7,8%. A l'inverse, le régime des mines et le fonds spécial d'assurance vieillesse des chemins de fer se caractérisent par une baisse continue de leurs prestations ces trois dernières années.

Enfin, les prestations des régimes des non salariés non agricoles correspondent à 4% des prestations de retraite des régimes de base. Elles sont restées dynamiques depuis 2008, évoluant à un taux annuel moyen de 3,5% en raison de l'introduction de la mesure de retraite anticipée et de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du *baby-boom*. En 2011, excepté la Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes (CAVIMAC), tous les autres régimes de non salariés non agricoles se caractérisent par des prestations vieillesse en hausse de plus de 2,7%. Les régimes du RSI-AVIC (retraite des commerçants) et du RSI-AVA (retraite des artisans) ont vu leurs prestations augmenter respectivement de 2,7% et 3,8%. Les prestations de la Caisse nationale d'assurance vieillesse de professions libérales (CNAVPL) poursuivent quant à elle leur montée en charge. En revanche, la CAVIMAC, qui a connu en 2007 une forte hausse de ses prestations retraite (4,7%) suite à l'alignement de l'âge légal de départ sur celui des autres régimes (60 ans contre 65 ans) à compter de 2006 dans le cadre à l'intégration juridique de la CAVIMAC au régime général, continue de voir ses prestations diminuer (-1,4%) sous l'effet de la baisse du nombre de retraités qui se poursuit.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 19 :

Les données sont issues des comptes 2006 à 2011 des branches retraites des régimes de base. Les comptes détaillés de ces régimes figurent dans le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) d'octobre 2012.

Les prestations du régime général comprennent les pensions prises en charge pour le régime des industries électriques et gazières (IEG) dans le cadre de l'adossement ainsi que les prestations versées aux retraités de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), dont le régime spécial a été intégré au régime général au 1er janvier 2006.